

Emprunt à la Caisse d'épargne

Ducraftonni

le 14 février 1956.

M. le Maire expose au C.M. qu'il a demandé à M. le Directeur de la Caisse d'épargne un prêt de 850 000' pour payer la quote-part de la Commune de Ludres (15%) du groupe scolaire Rue de Secours et quelques frais supplémentaires et qu'il a reçu une réponse favorable à ce sujet.

Le C.M. accepte le prêt de 850 000' à la Caisse d'épargne de Nancy au taux de 5,50% l'an pendant 10 ans. La Commune aura à payer chaque année la somme de 112 768' en amortissement et intérêts. Le Conseil municipal s'engage à voter les centimes nécessaires ainsi que les impôts, taxes et frais qui resteront à sa charge et donne pouvoir à M. Linel, Maire, pour signer les contrats.

M. le Maire expose au C.M. que M. Antoine, architecte a déposé le devis définitif du groupe scolaire Rue de Secours. Le devis prévoit pour l'éclairage du préau couvert la pose d'un joint de souffrance formé de châssis dormant avec verres opaques sur la propriété voisine appartenant à M. Henry Lurvais. En compensation de cette servitude, M. le Maire propose au C.M. après accord avec M. Henry d'abandonner à celui-ci un hangar situé dans le cour. De plus M. Henry est autorisé à démolir pour sa convenance un local dans le cour attenant au bâtiment principal dont la démolition coûterait 30 000'.